



VILLE DU PECQ

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 22 MAI 2024

Nombre de conseillers municipaux
en exercice : 33

En vertu de l'article L.2131-1 du
C.G.C.T.,

Le Maire du Pecq certifie que la
convocation à la présente séance a été
adressée aux conseillers municipaux en
date du 15 mai 2024

et atteste que le présent document a
été publié par voie électronique le

27 MAI 2024

Transmis en Sous-Préfecture le

24 MAI 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le Maire,

Laurence BERNARD

Présents : Mme BERNARD, Maire, M. DOAN, Mme WANG, M. AMADEI
Mme DESFORGES, M. SIMONNET, M. FOURNIER, Mme DE BROSES,
M. PRACA, Maires-Adjointes,
M. GALPIN, M. BESSETTES, Mme CLARKE, M. LELUBRE, Mme WEILL-
LOGEAY, Mme MAMBLONA-AMIEZ, M. KADDIMI, Mme MORAINÉ,
M. HULLIN, M. FRANÇOIS, Mme DE CHABOT, M. CHARLES,
Mme THEBAUD, M. BIZET, Mme HERBERT, Conseillers Municipaux,

Pouvoirs :

Mme JOURDRIN, pouvoir remis à M. FOURNIER
Mme BESSE, pouvoir remis à M. DOAN
Mme SERIEYS, pouvoir remis à M. AMADEI
M. MANUEL, pouvoir remis à Mme MORAINÉ
Mme BEHA, pouvoir remis à Mme DESFORGES
Mme CAMPION, pouvoir remis à M. PRACA
M. SIMONIN, pouvoir remis à Mme DE BROSES
M. BUYS, pouvoir remis à Mme THEBAUD

Absents :

M. LEPUT

Secrétaire de séance : M. GALPIN

La séance est ouverte à 20 heures 30 sous la présidence de
Madame Laurence BERNARD, Maire. Le procès-verbal de la séance du 27
mars 2024 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés. La
séance est levée à 22 heures 45.

N° 24-3-7

OBJET

**APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2023
BUDGET ANNEXE CŒUR DE VILLE**

M. SIMONNET rappelle que le compte administratif doit faire l'objet d'une
présentation en conseil municipal qui doit valider les résultats de l'exercice 2023, en
conformité avec le compte de gestion tenu par le Comptable Public.

M. SIMONNET présente en détail le compte administratif 2023 pour le budget annexe
Cœur de Ville.

Vu l'article L 1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances - Ressources Humaines - Administration
Générale réunie le 13 mai 2024,

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240522-24-3-7-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024

Cet exposé entendu, le Conseil Municipal, sous la présidence de Mme WANG, Madame le Maire ayant quitté la séance et n'ayant pas participé au vote, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et représentés :

APPROUVE le Compte Administratif 2023 du budget annexe Cœur de Ville, présenté par le Maire et voté hors sa présence, arrêté comme suit :

Section d'Investissement		
RECETTES	DEPENSES	Excédent d'investissement de clôture 2023 (y compris affectation et excédent reporté n-1)
10 175 533,75	9 955 410,56	+ 220 123,19
Section de Fonctionnement		
RECETTES	DEPENSES	Excédent de fonctionnement de clôture 2023
11 143 595,63	10 943 595,63	+ 200 000,00



Fait et délibéré,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Laurence BERNARD

Accusé de réception en préfecture
078-217804814-20240522-24-3-7-DE
Date de télétransmission : 24/05/2024
Date de réception préfecture : 24/05/2024